

**DU LUNDI 23 OCTOBRE 2023 A 18 H 30**

**Elus : 15** EMMENDOERFFER Jocelyne – NEVEUX Guy – ROMANO Valérie – FREY Nicolas  
HENNEQUIN Marie-Ange - ARNOUX Laurent – ZANNOL Anne – SPIRCKEL  
Patrick – DEHONDT Aline – SCHUMACHER-LEBLANC Anthony – CAVELIUS  
Laura – ETIENNE Pascal – DELOFFRE Tiziana – CARTON Julien – BARZIC  
Isabelle

**En fonction : 15**

**Présents : 11**

**Absents  
excusés : 3** Laurent ARNOUX qui a donné pouvoir à Guy NEVEUX  
Julien CARTON qui a donné pouvoir à Jocelyne EMMENDOERFFER  
Anthony SCHUMACHER-LEBLANC qui a donné pouvoir à Tiziana DELOFFRE

**Absente  
non excusée : 1** Anne ZANNOL

**Convocation envoyée le 17 octobre 2023**

**Secrétaire de séance : Marie-Ange HENNEQUIN**

**ORDRE DU JOUR**

**\*\*\*\*\***

- 1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2023**
- 2) ANNULLATION DE LA DELIBERATION DU 05 SEPTEMBRE 2023 «DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « AMBITION MOSELLE 2020-2025 » POUR LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**
- 3) DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « AMBITION MOSELLE 2020-2025 » POUR LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC A ARGANGY ET OLGY**
- 4) DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « AMBITION MOSELLE 2020-2025 » POUR LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC A RUGY**
- 5) DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS D'ACCELERATION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE DANS LES TERRITOIRES (FONDS VERT) POUR LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC A ARGANCY-OLGY-RUGY**
- 6) CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA REALISATION D'UN FITNESS PARK, D'UN STREET WORK, D'UN TERRAIN MULTISPORTS ET D'UN COMPLEMENT DE JEUX**
- 7) CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA REALISATION D'UN SKATE PARK**
- 8) DEMANDE DE SUBVENTION A LA PREFECTURE DE LA MOSELLE DANS LE CADRE DE SA PROGRAMMATION « DETR/DSIL 2023 » POUR LA REALISATION D'UN FITNESS PARK, D'UN STREET WORK, D'UN TERRAIN MULTISPORTS, D'UN COMPLEMENT DE JEUX ET D'UN SKATE PARK**
- 9) DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL GRAND EST POUR LA REALISATION D'UN FITNESS PARK, D'UN STREET WORK, D'UN TERRAIN MULTISPORTS, D'UN COMPLEMENT DE JEUX ET D'UN SKATE PARK**
- 10) LOCATION DU LOT DE CHASSE N° 1 PAR CONVENTION DE GRE A GRE**
- 11) LOCATION DU LOT DE CHASSE N° 2 PAR APPEL D'OFFRES**

**1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2023**

Madame le maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 13 octobre 2023.

Ce compte-rendu est approuvé, par 14 voix pour, sans apporter de modification.

**2) ANNULLATION DE LA DELIBERATION DU 05 SEPTEMBRE 2023 «DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « AMBITION MOSELLE 2020-2025 » POUR LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Madame le maire informe le conseil municipal que la délibération prise le 05 septembre dernier, concernant une demande de subvention au conseil départemental pour la rénovation de l'éclairage public, doit être annulée.

Cette délibération faisait apparaître un tableau de financement prévisionnel regroupant les subventionneurs dont la Préfecture dans le cadre de sa programmation DETR – DSIL 2023.

Récemment, la préfecture a informé la commune que le dossier transmis ne pouvait s'intégrer dans la programmation DETR – DSIL 2023. Un nouveau dossier devra être déposé auprès du Fonds d'Accélération de la Transition Ecologique dans les territoires (FONDS VERT).

De fait, le tableau de financement va être modifié.

**3) DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « AMBITION MOSELLE 2020-2025 » POUR LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC A ARGANGY ET OLGY**

La commune souhaite optimiser l'éclairage public en vue de réaliser des économies d'énergies et d'améliorer les niveaux d'éclairement.

Le programme comprend :

- Fourniture et pose de 433 luminaires technologie LED
- Mise en conformité de 14 armoires électriques vétustes
- Mise en place d'horloges astronomiques

Accompagnée de son Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), MATEC, la commune va procéder à la sélection des entreprises sur la base d'un rapport d'étude (équivalent à un programme de travaux).

Ce dernier permet l'estimation ci-dessous.

Tableau de financements prévisionnels (en € HT) :

Budget prévisionnel de l'opération AMBITION MOSELLE (Olgy et Argancy)				
<b>Dépenses</b>		<b>Ressources</b>		
<b>Intitulé</b>	<b>Montant en € HT</b>	<b>Intitulé</b>	<b>%</b>	<b>Montant en € HT</b>
<b>MOE (10%)</b>	<b>25 250,00 €</b>	FONDS VERT	40,0%	111 207,03 €
<b>TRAVAUX</b>	<b>252 500,00 €</b>	CD57 AMBITION MOSELLE	27,0%	74 946,11 €
TRAVAUX ARGANCY	136 550,00 €	CEE (50€ par luminaire 155+178)	6,0%	16 650,00 €
TRAVAUX OLGY	115 950,00 €	Reste à charge	27,0%	74 946,86 €
<b>TOTAL en € HT</b>	<b>277 750,00 €</b>	<b>TOTAL en € HT</b>	<b>100,0%</b>	<b>277 750,00 €</b>

Des certificats d'économie d'énergie (CEE) pourront également être sollicités.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par 14 voix pour :

- Approuve le projet dont le descriptif et le plan de financement figurent ci-dessus
- Autorise Madame le maire à solliciter les subventions dont les montants et les taux sont précisés au plan de financement ci-dessus
- Autorise Madame le maire à prendre en compte la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées ou par l'attribution d'une subvention à un montant différent de celui figurant dans le plan de financement
- Autorise Madame le maire à signer tous les documents afférents à ce projet et aux différentes demandes de subvention

#### **4) DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « AMBITION MOSELLE 2020-2025 » POUR LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC A RUGY**

La commune souhaite optimiser l'éclairage public en vue de réaliser des économies d'énergies et d'améliorer les niveaux d'éclairement.

Le programme comprend :

- Fourniture et pose de 433 luminaires technologie LED
- Mise en conformité de 14 armoires électriques vétustes
- Mise en place d'horloges astronomiques

Accompagnée de son Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), MATEC, la commune va procéder à la sélection des entreprises sur la base d'un rapport d'étude (équivalent à un programme de travaux).

Ce dernier permet l'estimation ci-dessous.

Tableau de financements prévisionnels (en € HT) :

Budget prévisionnel de l'opération AMBITION MOSELLE (Rugy)				
<b>Dépenses</b>		<b>Ressources</b>		
<b>Intitulé</b>	<b>Montant en € HT</b>	<b>Intitulé</b>	<b>%</b>	<b>Montant en € HT</b>
<b>MOE (10%)</b>	<b>6 151,50 €</b>	FONDS VERT	40,0%	27 092,73 €
<b>TRAVAUX RUGY</b>	<b>61 515,00 €</b>	CEE (50€ par luminaire 80)	5,9%	4 000,00 €
		AMBITION	27,0%	18 286,89 €
		Reste à charge	27,0%	18 286,88 €
<b>TOTAL en € HT</b>	<b>67 666,50 €</b>	<b>TOTAL en € HT</b>	<b>100,0%</b>	<b>67 666,50 €</b>

Des certificats d'économie d'énergie (CEE) pourront également être sollicités.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par 14 voix pour :

- Approuve le projet dont le descriptif et le plan de financement figurent ci-dessus
- Autorise Madame le maire à solliciter les subventions dont les montants et les taux sont précisés au plan de financement ci-dessus
- Autorise Madame le maire à prendre en compte la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées ou par l'attribution d'une subvention à un montant différent de celui figurant dans le plan de financement
- Autorise Madame le maire à signer tous les documents afférents à ce projet et aux différentes demandes de subvention

##### **5) DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS D'ACCELERATION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE DANS LES TERRITOIRES (FONDS VERT) POUR LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC A ARGANCY-OLGY-RUGY**

La commune souhaite optimiser l'éclairage public en vue de réaliser des économies d'énergies et d'améliorer les niveaux d'éclairage.

Le programme comprend :

- Fourniture et pose de 433 luminaires technologie LED
- Mise en conformité de 14 armoires électriques vétustes
- Mise en place d'horloges astronomiques

Accompagnée de son Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), MATEC, la commune va procéder à la sélection des entreprises sur la base d'un rapport d'étude (équivalent à un programme de travaux).

Ce dernier permet l'estimation ci-dessous.

Tableau de financements prévisionnels (en € HT) :

Budget prévisionnel de l'opération d'ensemble				
<b>Dépenses</b>		<b>Ressources</b>		
<b>Intitulé</b>	<b>Montant en € HT</b>	<b>Intitulé</b>	<b>%</b>	<b>Montant en € HT</b>
<b>MOE (10%)</b>	<b>31 401,50 €</b>	FONDS VERT	40,0%	138 300,00 €
<b>TRAVAUX</b>	<b>314 015,00 €</b>	CD57 AMBITION MOSELLE	27,0%	93 233,25 €
TRAVAUX RUGY	61 515,00 €	CEE (50€ par luminaire 80+155+178)	6,0%	20 650,00 €
TRAVAUX ARGANCY	136 550,00 €			
TRAVAUX OLGY	115 950,00 €	Reste à charge	27,0%	93 233,25 €
<b>TOTAL en € HT</b>	<b>345 416,50 €</b>	<b>TOTAL en € HT</b>	<b>100,0%</b>	<b>345 416,50 €</b>

Des certificats d'économie d'énergie (CEE) pourront également être sollicités.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par 14 voix pour :

- Approuve le projet dont le descriptif et le plan de financement figurent ci-dessus
- Autorise Madame le maire à solliciter les subventions dont les montants et les taux sont précisés au plan de financement ci-dessus
- Autorise Madame le maire à prendre en compte la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées ou par l'attribution d'une subvention à un montant différent de celui figurant dans le plan de financement
- Autorise Madame le maire à signer tous les documents afférents à ce projet et aux différentes demandes de subvention

## **6) CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA REALISATION D'UN FITNESS PARK, D'UN STREET WORK, D'UN TERRAIN MULTISPORTS ET D'UN COMPLEMENT DE JEUX**

Monsieur Guy Neveux, adjoint au maire et responsable de la commission « jeunesse », propose au conseil municipal deux devis pour la réalisation d'un fitness park, d'un street work, d'un terrain multisports sur Argancy et d'un complément de jeux sur Rugy. Il précise également que n'ayant pas trouvé de fournisseurs d'articles similaires à ce que la commission « jeunesse » souhaitait, cette information justifie la différence de prix des devis qui vont vous être soumis.

- SAS I.M.A.J. de Lacroix sur Meuse

- Fitness park, streetwork à Argancy et terrain de jeux à Rugy 50 802,00 Euros HT
- Terrain multisports 39 013,00 Euros HT

pour un montant de **89 815,00 Euros HT**

- entreprise Husson de Lapoutroie

- Fitness park, terrain multisports et terrain de jeux à Rugy

pour un montant de **83 264,70 Euros HT**

Le conseil municipal, par 14 voix pour, décide de retenir la Société I.M.A.J. et charge Madame le maire de signer le devis.

## **7) CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA REALISATION D'UN SKATE PARK**

Monsieur Guy Neveux, adjoint au maire et responsable de la commission « jeunesse », propose au conseil municipal deux devis pour la réalisation d'un skatepark. Il précise également que la société MATEC, missionné par la commune pour la maîtrise d'œuvre, n'a pas trouvé de fournisseurs d'articles similaires à ce que la commission « jeunesse » souhaitait. Cette information justifie la différence de prix des devis qui vont vous être soumis.

- SAS I.M.A.J. de Lacroix sur Meuse

pour un montant de 29 705,00 Euros HT

- entreprise E2S Compagny de Laudun-l'Ardoise

pour un montant de 99 311,67 Euros HT

Le conseil municipal, par 14 voix pour, décide de retenir l'entreprise E2S et charge Madame le maire de signer le devis.

Concernant la maîtrise d'œuvre, il est également suggéré au conseil municipal de solliciter la société MATEC pour le suivi du projet. Un projet de convention a été proposé par la société MATEC pour assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le montant de la prestation s'élèverait à 2 700,00 Euros HT.

Par 14 voix pour, le conseil municipal autorise Madame le maire à signer la convention avec la société MATEC, Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

**8) DEMANDE DE SUBVENTION A LA PREFECTURE DE LA MOSELLE DANS LE CADRE DE SA PROGRAMMATION « DETR/DSIL 2023 » POUR LA REALISATION D'UN FITNESS PARK, D'UN STREET WORK, D'UN TERRAIN MULTISPORTS, D'UN COMPLEMENT DE JEUX ET D'UN SKATE PARK**

Monsieur Guy Neveux, adjoint au maire et responsable de la commission « jeunesse », informe le conseil municipal vouloir solliciter la Préfecture de la Moselle, dans le cadre de sa programmation « DETR/DSIL 2023 », pour l'attribution d'une subvention concernant la réalisation d'un fitness park, d'un street work, d'un terrain multisports, d'un complément de jeux et d'un skate park.

- coût des travaux : 189 126, 67 €uros HT
- subvention sollicitée : 40 % du coût HT

Le conseil municipal, par 14 voix pour, accepte cette demande de subvention ainsi présentée et charge Madame le maire de constituer le dossier pour ce projet.

**9) DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL GRAND EST POUR LA REALISATION D'UN FITNESS PARK, D'UN STREET WORK, D'UN TERRAIN MULTISPORTS, D'UN COMPLEMENT DE JEUX ET D'UN SKATE PARK**

Monsieur Guy Neveux, adjoint au maire et responsable de la commission « jeunesse », informe le conseil municipal vouloir solliciter le Conseil Régional Grand Est pour l'attribution d'une subvention concernant la réalisation d'un fitness park, d'un street work, d'un terrain multisports, d'un complément de jeux et d'un skate park :

- coût des travaux : 189 126, 67 €uros HT
- subvention sollicitée : 30 % du coût HT

Le conseil municipal, par 14 voix pour, accepte cette demande de subvention ainsi présentée et charge Madame le maire de constituer le dossier pour ce projet.

**10) LOCATION DU LOT DE CHASSE N° 1 PAR CONVENTION DE GRE A GRE**

Madame le maire présente au conseil municipal l'attribution du lot n° 1 de la chasse communale.

L'adjudicataire depuis le 2 février 2003, Monsieur Jean-Christophe RICHARD, a fait valoir son droit de priorité et a manifesté son intention de renouveler le bail par une convention de gré à gré.

Après vérification du dossier par la commission consultative, en date du 17 octobre 2023, un avis favorable a été rendu.

Il est décidé de faire droit à la demande de Monsieur Jean-Christophe RICHARD et de lui attribuer le lot n°1 de la chasse communale, pour la somme de 3 276 €uros.

Le conseil municipal, par 14 voix pour, accepte cette proposition et autorise Madame le maire à signer, dans les délais impartis, la convention de chasse négociée de gré à gré.

## **11) LOCATION DU LOT DE CHASSE N° 2 PAR APPEL D'OFFRES**

Par délibération en date du 13 octobre 2023, il a été décidé de mettre en location, par voie d'appel d'offres, le lot n°2 de la chasse communale, d'une superficie de 299 ha 77a 22ca.

Après avis de la commission consultative, les termes de l'appel d'offres et un cahier des clauses particulières ont été arrêtés.

Considérant qu'une partie du lot n°2 se situe à proximité de la voie verte, il a été décidé de définir des clauses particulières pour la pratique de la chasse sur une largeur de 150 m de part et d'autre de cette voie verte :

- La chasse ne concerne que le sanglier,
- Seules les actions de chasse individuelle sont autorisées,
- La chasse s'effectuera à l'affût, exclusivement à partir d'un poste fixe surélevé d'une hauteur minimale d'1,50 m permettant un tir fichant,
- Le tir de nuit est autorisé,
- L'appâtage de prélèvement est interdit sur la zone,
- Interdiction de chasser les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés de 9 h à 20 h,
- Interdiction de pratiquer la chasse le jour où un événement culturel, sportif, touristique, militaire ou populaire se déroule sur le territoire couvert par ces clauses particulières,
- Une battue ou un drücken ponctuel sera autorisé sous réserve de l'autorisation délivrée par Madame le maire.

La date de publication de l'appel d'offres est fixée au 27 octobre 2023. Les offres pourront être remises jusqu'au 8 décembre 2023 à 17 heures, date de réception en mairie. La commission consultative sera convoquée le 12 décembre 2023.

Le conseil municipal, par 14 voix pour :

DECIDE de lancer l'appel d'offres pour la location du lot n°2 de la chasse communale

DECIDE D'INSERER au cahier des charges type des chasses communales les clauses particulières ci-dessus énumérées.

**Fin de la séance : 19 h 15**